

223C0890
FR001400BWW7-FS0476

14 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 8 juin 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations SA¹, 74 968 686 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS représentant autant de droits de vote, soit 2,94% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (en direct)	0	-
Bpifrance Participations SA ¹	74 968 686	2,94
Total CDC	74 968 686	2,94

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS³.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir :

- 7 330 435 bons de souscription d'actions (« BSA ») TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS exerçables à tout moment à compter du 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à l'expiration d'une période de quatre mois suivant le 1^{er} septembre 2023 et donnant droit à autant d'actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS, au prix unitaire de 0,01 € ; et
- 23 475 330 obligations convertibles en actions, convertibles en 117 376 650 actions TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS à émettre, d'échéance le 31 juillet 2026.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 2 551 182 270 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 2 mai 2023 sous le n°23-139, et communiqué de la société TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS du 9 juin 2023.